



☎ 03-44-02-18-52

mairie.st-martin-le-noeud@wanadoo.fr

République Française

Mairie de SAINT MARTIN LE NŒUD

3 rue de la Mairie
60000 SAINT MARTIN LE NŒUD

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Commune.

Par cet acte, Monsieur le Maire est autorisé à gérer la dépense publique dans la limite des ouvertures de crédits et effectuer les opérations de recettes.

Le budget primitif 2019 a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt et de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Il intègre les reports ainsi que les résultats antérieurs suite à l'adoption préalable du Compte Administratif de 2018.

On notera que les prévisions budgétaires sont arrêtées en fonction du résultat de clôture de l'exercice précédent qui permet d'avoir une vision détaillée de la gestion financière de la Commune. Les choix et les orientations budgétaires du Conseil Municipal ont été influencés par les éléments suivants :

excédent de fonctionnement de 2018	160 346,53
Résorption du Déficit d'investissement	-106 519,30
Financement des restes à réaliser	-29 982,00
Excédent de fonctionnement reporté	= 23 845,23

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget ; d'un côté la section de fonctionnement pour la gestion des affaires courantes, de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget communal est voté par nature. L'instruction budgétaire et comptable M14 normalise la présentation qui s'impose à toutes les collectivités.

Les dépenses sont de 3 ordres : le fonctionnement, l'investissement et le remboursement des emprunts.

Les recettes sont de 4 origines différentes : les impôts, les dotations, les emprunts et les revenus des services et du domaine.

Le document est une évaluation sincère de façon précise et objective de la gestion régulière de la Commune, estimée au plus près du besoin avec une marge suffisante pour faire face à l'imprévu.

2019, un budget global en baisse par rapport à 2018 qui intègre une neutralisation des amortissements.

SECTION	BP 2018	BP 2019	Ecart	%
FONCTIONNEMENT	824 467	769 942	- 54 525	- 6.62
INVESTISSEMENT	444 456	409 423	- 24 533	- 5.52
TOTAL	1 268 923	1 179 365	- 89 558	- 7.06

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT (Récapitulatif des chapitres budgétaires page 4 du budget)

La section de fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien, elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement récurrent des services communaux.

Tout en poursuivant l'effort de rigueur de la gestion communale avec le maintien d'un service public de qualité, la section progresse d'un niveau proche de l'inflation. Alors même qu'un certain nombre d'augmentations sont subies ; d'autres postes de dépenses diminuent suite aux démarches impulsées à tous les niveaux en recherche d'économies.

A) LES DEPENSES

1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général s'établissent à 280 341 € contre 333 017 € au budget primitif 2018, ce qui représente une diminution de 15,82% qui intègre un « fonds de réserve » plus restreint.

6042	Centre de loisirs et contrôles hygiène restauration Ecole	9 000
60611	Consommations d'eau : Ecole – Salle des Fêtes – Complexe sportif	9 000
60612	Consommations électriques : Bâtiments – Eclairage Public	43 000
60621	Consommations : fioul (chauffage école) et propane Salle des Fêtes	14 000
60622	Carburants : KANGOO – JUMPER – tracteur - matériels	2 000
60623	Repas de cantine, pains et goûters	30 000
60628	Petite pharmacie d'urgence : Ecole - Secrétariat	300
60631	Produits d'entretien	4 000
60632	Petit équipement divers	4 500
60633	Fournitures pour la voirie	2 000
60636	Vêtements de travail	1 000
6064	Fournitures administratives	2 000
6067	Fournitures scolaires	4 900
6122	Maintenance JVS-Box du Secrétariat	300
6135	Locations : copieur Secrétariat – portables Ecole	4 800

61521	Entretien de terrains	26 000
615221	Entretien des bâtiments publics (Mairie – Ecole)	15 000
615228	Entretien des autres bâtiments (Salle des Fêtes – Complexe sportif – Chapelle)	9 841
	Fonds de réserve	15 000
615231	Entretien des voiries, déneigement, fauchage des accotements	5 000
615232	Entretien du réseau d'éclairage public	15 000
61551	Entretien et réparation : KANGOO – JUMPER - tracteur	4 000
61558	Entretien et réparation : tondeuse, débroussailluse, balayeuse, épareuse, taille-haie, etc...	2 000
6156	Maintenance des copieurs, des logiciels et de la dématérialisation	9 000
6161	Primes d'assurance (multirisque et automobile)	6 000
6182	Revue et publications	700
6184	Frais de formations	2 000
6225	Indemnités au comptable et au régisseur	500
6226	Honoraires (Avocat – Notaire – Géomètre)	500
6228	Rémunérations et honoraires divers	1 500
6232	Fêtes et cérémonies	24 000
6248	Frais de transport : Parc St Paul – Aquaspace	2 500
6261	Frais d'affranchissements	1 000
6262	Frais de télécommunications : fixe – mobiles – internet	3 800
6281	Cotisations UMO, ADTO, SACPA, hébergement site internet	3 500
63512	Taxes foncières	2 700
Chap. 011 – charges à caractère général		280 341

2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel s'établissent quasi à l'identique de 2018. Cette stabilité intègre néanmoins certaines contraintes qui s'imposent à nous, notamment la majoration des cotisations retraite ainsi que celle du point d'indice de la fonction publique.

6411	Personnel titulaire	138 500
6413	Personnel contractuel et vacataire	27 000
645...	Cotisations (URSSAF, retraite...)	81 500
6475	Médecine du travail	1 500
Chap. 012 – charges de personnel		248 500

3) Atténuation de produits (chapitre 014)

Figurent sur ce chapitre la compensation communale au titre des transferts de compétence. La valeur est fixe.

Par contre la Contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est légèrement anticipée à la hausse. La valeur ne sera connue qu'en juillet.

7391171	Dégrèvement de Taxe/foncier non bâti pour les jeunes agriculteurs	350
739211	compensation sur le transfert de charges à l'Agglomération	59 685
739223	Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale	7 500
Chap. 014 – Atténuation de produits		67 535

4) Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

Aucun virement de la section de fonctionnement à celle de l'investissement n'est nécessaire pour en assurer l'équilibre.

Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	0
--	---

5) Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

La politique d'amortissement fait l'objet d'un échelonnement sur 3 exercices comptables, qui sera neutralisé sur cet exercice.

6682	Indemnité de réaménagement d'emprunt CREDIT AGRICOLE en 2015	5 865
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	81 343
Chap. 042 – Atténuation de produits		87 208

6) Subventions et participations (chapitre 65)

Les dépenses de 2018 ayant trait aux élus sont reportées (indemnités, cotisations et formation).

Le soutien aux associations locales est poursuivi par le maintien de l'enveloppe qui leur est allouée chaque année, majorée d'une participation à la classe de découverte de la classe des CM1-CM2 de 3 150 € au profit de la Coopérative Scolaire.

Au total, le chapitre 65 est globalement stable par la reconduction de la défiscalisation de notre contribution au budget INCENDIE du SIEAB (montant qui tend à la baisse).

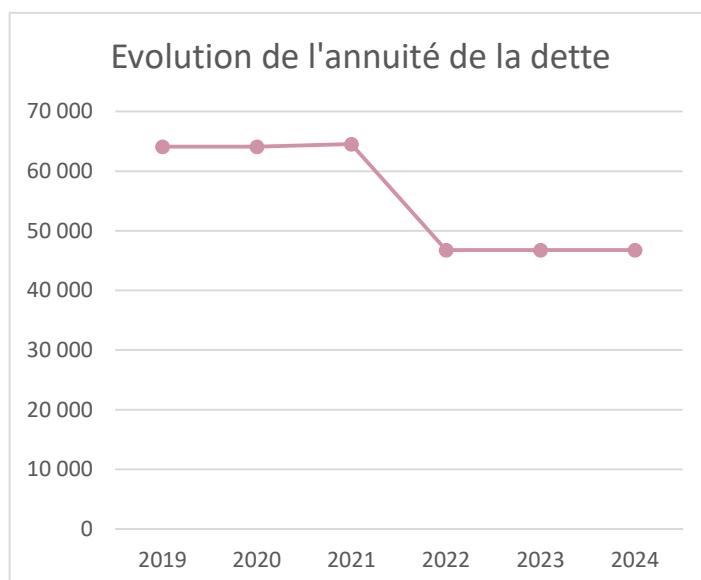
6531	Indemnités des élus	47 000
6533	Cotisations de retraite sur les indemnités des élus	2 000
6536	Frais de formation des élus	1 860
6558	Contributions SIAEB : impact TPU – hydrants défiscalisés	17 000
6574	Subventions aux Associations et participations diverses	9 840
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante		77 700

7) Charges financières (chapitres 66 et 16)

Pour 2019, les prévisions et charge de la dette s'établissent à :

56 970€ en section d'investissement pour l'amortissement du capital ;

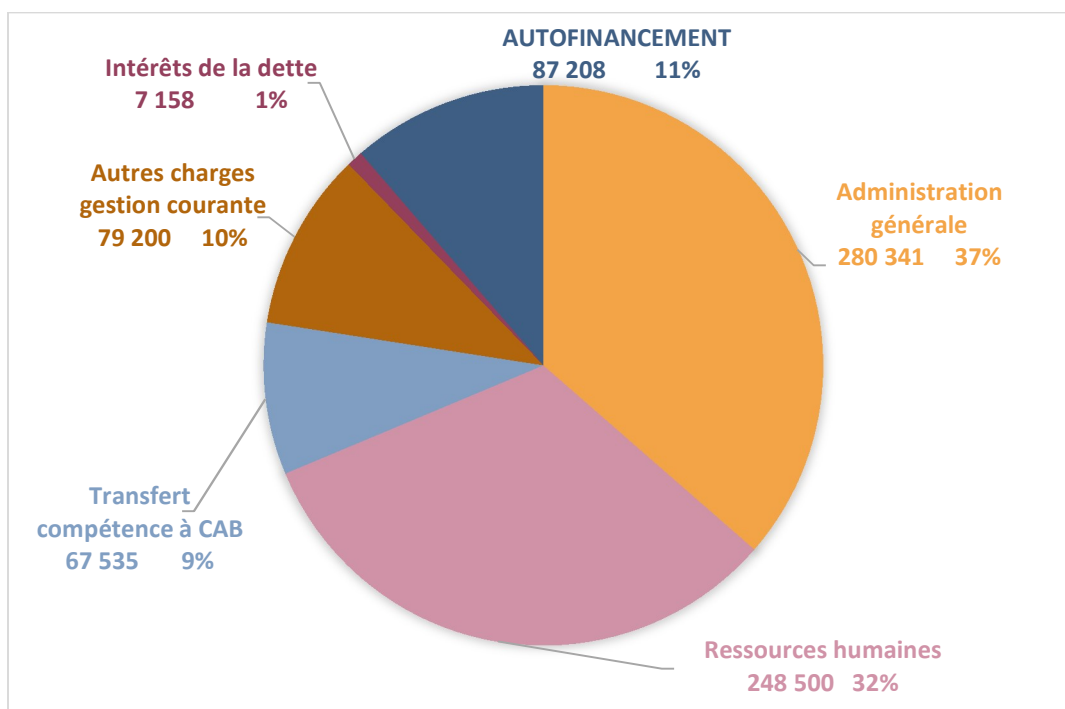
7 158€ en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.



8) Charges exceptionnelles (chapitre 67)

6713	Secours, aide ponctuelle de la Commission Communale d'Aide Sociale	1 100
6714	Dictionnaire aux élèves de CM2 pour leur entrée au collège	400
Chap. 67 – Charges exceptionnelles		1 500

Récapitulatif de la répartition des dépenses de fonctionnement 2019



B) LES RECETTES

1) les produits des services et du domaine (chapitre 70)

7067	Facturation aux parents des services périscolaires	30 000
70878	Remboursement des frais de chauffage des locataires Gde Rue	2 000
Chap. 70 – Produits des services et du domaine		32 000

2) La fiscalité (chapitre 73)

En 2019, les taux sont maintenus à leur niveau pour une pression fiscale des ménages constante.

73111	Fiscalité locale – état 1259	432 457
73212	Dotations de Solidarité Communautaire	8 143
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	20 000
7343	Taxe sur les pylônes	9 400
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation (péréquation départementale)	20 000
Chap. 73 – Impôts et taxes		490 000

3) Les dotations et participations (chapitre 74)

Toutes les dotations de l'Etat n'ont pas été notifiées à la date de présentation et vote du Budget Primitif. Les valeurs ne sont que des estimations.

Malgré tout, l'optimisation des ressources est restée de mise tout en restant prudent dans l'évaluation. En outre il faut considérer une population de référence qui évolue à la baisse.

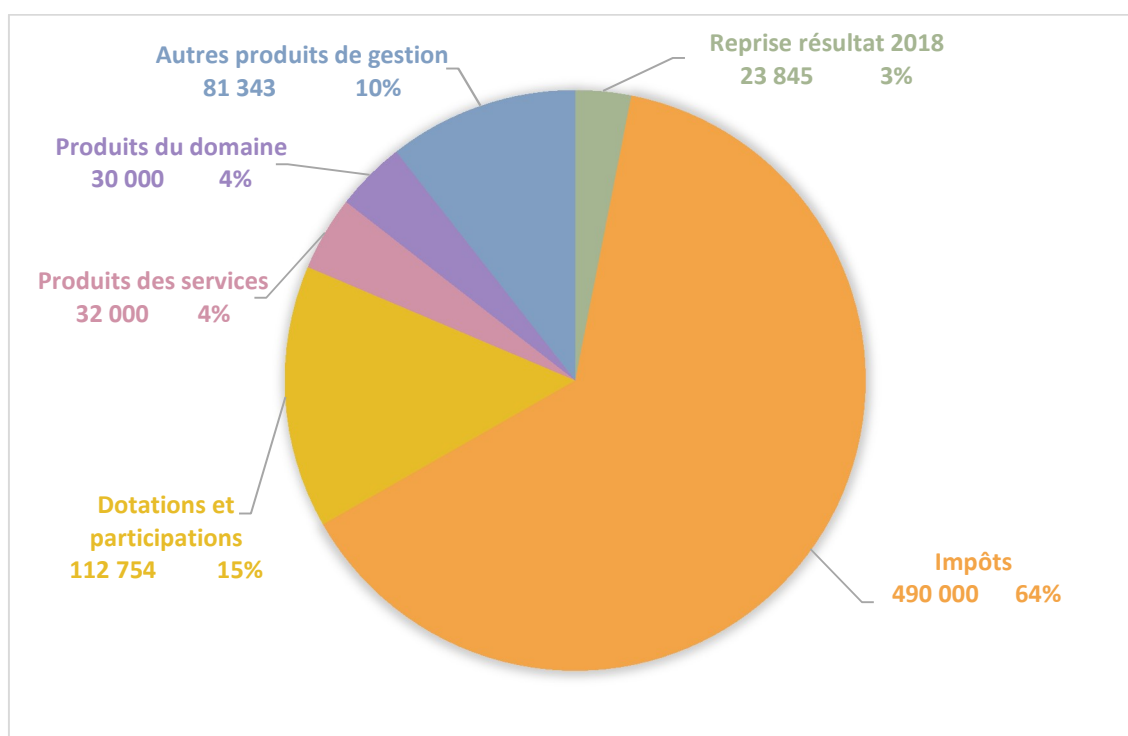
7411	Dotation Globale de Fonctionnement	74 600
74121	Dotation de Solidarité Rurale	13 000
74127	Dotation Nationale de Péréquation	2 000
744	Compensation TVA sur les frais de maintien en bon état des équipements publics	1 800
748...	Compensations sur TP TF et TH	9 354
7488	Compensation APC	12 000
Chap. 74 – Dotations et participations		112 754

4) Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Toutes les dotations de l'Etat n'ont pas été notifiées à la date de présentation et vote du Budget Primitif. Les valeurs ne sont que des estimations.

Chap. 75 – Revenus des immeubles : locations – baux ruraux - conventions	30 000
--	--------

Récapitulatif de la répartition des recettes de fonctionnement 2019



Au final, l'écart entre le volume des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT (Récapitulatif des chapitres budgétaires page 5 du budget)

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme.

Les orientations budgétaires ont été débattues lors du Conseil Municipal du 28 février 2019.

Le choix d'investir est confirmé et participe à l'attractivité du village pour son développement futur, tout en veillant à ne pas détériorer les équilibres financiers (ce qui hypothèquerait l'avenir).

Le volume des dépenses d'investissement est plus impacté par les reports de crédits d'opération en cours, qui s'élèvent à un total de 34 682€ en 2019 contre 3 054€ en 2018.

Grâce à l'affectation de l'excédent antérieur de 23 845€, la contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel, composé des dotations aux amortissements pour 81 343€.

C) LES DEPENSES (détail des dépenses page 11 et détail des opérations d'investissement page 13 au budget primitif).

Les Opérations d'investissement 2019

998 - Opérations diverses	D.2051	Mise à jour Box JVS du Secrétariat
	D.2112	Terrains de voirie (FORESTIER - Gd Courtil)
	D.2115	Terrain pour l'agrandissement Ecole (acquisition DUFRENNE)
	D.2318	Installation de 10 agrès fitness et d'un terrain pétanque
	D. 2183	2 ordinateurs pour les institutrices Plan école numérique
	D.2188	Tronçonneuse Armoire stockage local technique
	D.2313	Travaux d'amélioration à l'école Construction extension (dortoir + classe)
	D.2313	Sécurisation local technique
	D.2315	réfection réseau pluvial route de St Léger
	D.2315	Diagnostic routier

D) LES RECETTES (détail des recettes page 12 et détail des opérations d'investissement page 13 au budget primitif).

En 2019, la section d'investissement sera financée principalement de la manière suivante :

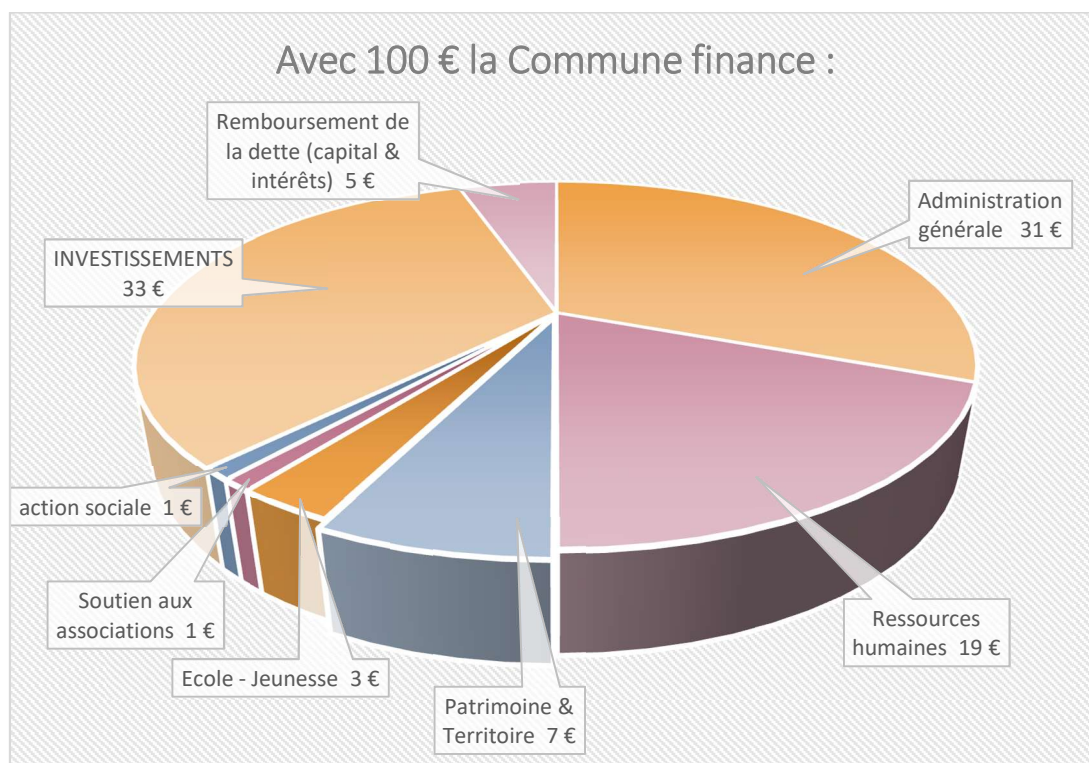
- 8 137 € seront issus du fond de compensation du FCTVA
- 6 000 € de la taxe d'aménagement
- 81 343 € découleront de l'amortissement
- 71 571 € proviendront de subventions notamment de l'Etat, du Département et de la Communauté d'Agglomération. [A noter qu'il est indispensable d'attendre la notification d'attribution de subvention avant de démarrer les travaux, condition sine qua non à son versement.]

Elle est équilibrée par 98 355 € sur le produit de la vente des terrains à PICARDIE HABITAT.

Le principe de sincérité budgétaire prévaut. Il conduit à ne pas surestimer les recettes et ne pas sous-estimer les dépenses

Ainsi malgré une conjoncture morose la Commune fait preuve de volontarisme en continuant à investir en évitant toutefois toute dérive d'un endettement incontrôlé.

En résumé, 2019 est un Budget ambitieux déterminé et responsable.



Certifié sincère et véritable sur 8 pages, le 4 avril 2019

Jean-Marie DURIEZ, Maire